L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 10 FÉVRIER 1834.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

POUR MAIRE :

JOHN H. HOLLAND.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE',
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3d " ALEXANDER PENN.
" 3e " A. MOUTON.

Une grande majorité des actionnaires de la Banque de l'Etat de la Louisiane, votera aujourd'hui lundi, 10 du courant, pour les personnes suivantes comme Directeurs de cette institution :

P. Cazelar,	E. F. Foucher.
P. A. Delachaise,	J. Garnier.
L. Pilié,	T. Mossy.
V. St. Victor,	F. A. Blanc.
H. Lockett,	J. E. Lewis.
R. P. Gaillard,	O. Sorbé.

Le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre des actionnaires de la Banque de l'Etat de la Louisiane à l'élection des Directeurs de cette institution qui aura lieu aujourd'hui.

P. Cazelar,	P. A. Delachaise.
P. R. Gaillard,	L. Pilié.
A. E. Blanc,	V. St. Victor.
T. Mossy,	J. M. Ducros.
H. Lockett,	J. Garnier.
E. A. Foucher,	J. B. Vigné.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 février.

La malle du Nord, arrivée hier soir, nous fournit des dates de New-York du 23 janvier ; mais il n'y a pas eu d'arrivages d'Europe dans ce port, ni dans aucun autre d'où nous avons reçu des journaux.

Des nouvelles récentes d'Espagne (6 décembre) reçues à Savannah par la voie de la Havane, nous apprennent que le général Saarsfield, dans une proclamation faite à Bilbao le 26 novembre, exhorte les insurgés à rentrer dans leur devoir, leur promettant un pardon plein et entier s'ils font leur soumission, et menaçant de punir selon toute la rigueur des lois ceux qui persisteront dans la révolte.

Le général don Jodequin, commandant de Burgos, a dirigé le 1er. décembre, un détachement de grenadiers et de chasseurs, sur le village de Torredemar, et a fait prisonniers beaucoup d'insurgés ; de ce nombre sont : Don Nicolas Morales Revengar, le curé de la paroisse de Torredemar, et Don Félix Moral, le curé de Quintanilla, Sumanoz, et don Santiago Gonzalez, lieutenant insurgé.

Saarsfield, général en chef de l'armée d'observation, dans une dépêche au ministre de la guerre, en date du 2 décembre, annonce que toutes les forces de l'armée sont constamment en mouvement, à l'exception des deux garnisons de Vittoria et de Bilbao, qui sont employés à disperser les rebelles de cette province. Il dit que les rebelles sont battus dans toutes les directions.

Il n'est question ni de Don Carlos ni du curé Merino.

On dit que la cause des Carlistes est perdue, et que l'armée victorieuse de Saarsfield est à leur poursuite.

Avant d'accuser l'*Argus d'incontinence*, nous désirons connaître les raisons qui l'ont déterminé à faire disparaître de ses colonnes, les noms de J. B. Dawson et de Holland. L'éditeur de l'*Argus* serait-il assez *franc* pour nous dire la vérité ?

Nous avons la avec beaucoup d'intérêt le premier numéro de l'*Entr'acte* qui a paru hier. Si l'on apporte toujours le même soin à la rédaction de cette feuille, nous ne doutons pas qu'elle n'ait un plein succès. Certes une population aussi active que l'est la notre, ne se montrera pas insensible à des productions qui pourront apporter quelque délassement aux travaux souvent arides auxquels elle se livre, et la mettre à même à peu de frais et sans la fatiguer d'apprécier les différents ouvrages littéraires qui ne sont pas tous dignes de fixer l'attention.

Nous prévenons les personnes qui voudraient se procurer le premier numéro de cette feuille, qu'elles le trouveront à l'imprimerie de l'*Abeille*.

(*Extrait de l'ENTR'ACTE.*)

LE PAYS AVANT TOUT.

Il est une sorte de règle de politesse qui exige que l'on parle aux gens que l'on fréquente des choses qui leur sont le plus agréables, et surtout d'eux mêmes ; et ce savoir vivre nous semble fort applicable au cas où se trouvent les éditeurs d'un nouveau journal. La conversation serait fort difficile à engager avec un public assez blazé sur les tentatives de ce genre, pour s'en soucier médiocrement. Il est donc nécessaire, pour s'en soucier médiocrement. Il est donc nécessaire de tâter le goût de ses lecteurs, et de chercher à se rencontrer, si non avec leurs fantaisies, dumoins avec leurs inclinations les plus apparentes. Les premiers numéros d'un journal naissant n'ont pas de marche bien déterminée : chacun des rédacteurs y essaye son vol dans les diverses régions où il croit le mieux plaire, et souvent ce désir nuit à l'effet qu'il veut produire. Celui-ci se sent quelque vocation pour la politique ; celui là pour la littérature ; cet autre pour la critique ; et chacun s'empresse et s'évertue à remplir la feuille qui lui en peut mais ; tandis qu'un public narquois vous attend ces gens là, comme au débuché, pour leur courir sus au besoin ; et cette crainte là n'est faite pour donner ni verve, ni essor d'imagination. Plus l'écrivain se frotte le front ; moins sûr il est de voir jaillir les étincelles ; et pourtant chaque jour amène le terme fatal où doit se résoudre le problème d'une réussite éphémère. Mais, nous nous apercevons que c'est une préface que nous faisons ; et du temps qui dure, c'est encourir la condamnation, que de montrer qu'on la redoute. En avant donc vers le but que nous nous proposions, celui de parler à la population d'une grande ville, d'elle-même, et de ses intérêts !

Nous n'irons pas, pour cette fois, déployer la carte des Etats-Unis pour faire observer à nos lecteurs les avantages de situation dont on l'a plus d'une fois rebattu. Nous ne lui parlerons pas du Mississippi roulant ses eaux majestueuses dans un Méandre où il semble vouloir embrasser cette N.-Orléans, métropole future de l'Ouest ! C'est un sujet à perdre haleine ; et s'il fallait y ajouter le cortège des innombrables affluens du père des fleuves, ce serait à n'en plus finir. Moins ambitieux dans notre vol, nous sommes forcés d'en revenir au terre à terre, et de faire envisager les choses de moins haut.

Il n'est personne qui, pour peu qu'il réfléchisse, ne se soit aperçu des progrès journaliers de notre ville, et qui n'ait cherché à se rendre compte des causes qui peuvent du les accélérer, ou les retarder ; nous marchons, c'est une chose indubitable, vers le progrès ; mais, en conscience, tenons nous la bonne route ? et ne trouvons nous pas de rencontrer assez d'obstacles pour arrêter l'élan donné, ou même pour faire par fois des pas rétrogrades ? ces questions là en valent bien d'autres ; mais elles demanderaient trop de développement, et feraient bailler nos lecteurs ; cependant, pour en revenir aux avantages de notre situation, nous dirons qu'ils ne peuvent être complets sans communications internes ; et que la providence a paru vouloir y mettre le comble, en suscitant l'invention des chemins-à-coulisses. Néanmoins, si le *bon esprit*, le dieu protecteur nous a mis en mains un si excellent moyen de perfectionnement, il semble que *l'Esprit Malin*, *l'Arimane* du nouveau monde, se soit introduit au Sénat, pour y souffler un projet qui doit faire évanouir pour nous les effets propices d'une invention qui déjà rend d'autres états très fortunés. Bon Dieu ! la drôle d'idée que de vouloir prendre la ligne la plus longue pour aller d'un point à un autre. C'est vraiment de la géométrie [illegible] et cette ingénieuse idée [illegible] double emploi avec [illegible] avec ce Mississipi que [illegible] devient les autres na[illegible] et à en donner à rire à l'univers entier. Nous voulons [illegible] à Washington, donc il faut faire faire un circuit immense à la route. Nous voulons faire vite et à bon marché ; donc faisons des travaux quatre fois plus longs et beaucoup plus dispendieux. Raisons l'Etat pour l'enrichir, et rendons impossible une chose faisable. Telle est la logique du projet du Sénat, et notre honnête et débonnaire population va se pressurer pour obéir aux exigences de quelques propriétaires qui y feront fortune. Mais si nous voulons être sages, au risque de nous moquer un peu des géomètres du sénat ; nous chercherons à persuader à nos autorités que le peuple Louisianais sait assez de géométrie pour ne pas ignorer que la ligne droite est la plus courte ; et nous opposons le raisonnement à l'intrigue, et ne souffrons pas une mystification qui ne manquerait des mêlé avantages prônés à notre ville par des communications intérieures faciles et directes. Nous n'avons pas à redouter que les produits des rives du fleuve nous échappent jamais, et le double emploi qu'y ferait un chemin-à-coulisses, n'en accélérerait en rien l'arrivage. Tenons nous en à cette voie naturelle pour les contrées inférieures et ne plaignons pas un peu pour cela les capitaux [illegible] dans lesquels les communications intérieures les [illegible].

Mais [illegible] sujet qui tourne en [illegible] pas de [illegible] notre dessein était de parler de [illegible] mais [illegible] le sujet nous [illegible] aujourd'hui car nous y reviendrons avant peu plus méthodiquement, qu'il nous suffise pour le moment d'avoir indiqué l'une des voies d'améliorations et l'un des obstacles qu'en y veut apporter ; et prions Dieu que [illegible] accorde pas à une compagnie de *Rail-Road*, [illegible] *exclusif* aussi constitutionnel, aussi libéral, aussi utile par ses résultats, que celui de notre antique compagnie de Navigation du canal Carondelet. *C'était encore le bon temps pour les privilèges Exclusifs!* Mais, aujourd'hui, en l'an de grâce 1834, ce serait une trop lourde anomalie dans l'esprit de progrès qui règne sur le monde civilisé.

ECONOMIE POLITIQUE.

Si l'économie politique n'a pas été cultivée plus généralement jusqu'ici, c'est que nous manquons de livres et de traités au moyen desquels puissent se répandre les notions les plus simples. Il n'est aucune classe de la société à laquelle il ne fût très-utile de posséder ces notions élémentaires, et pourtant on ne les rencontre presque nulle part. Il faut s'en prendre évidemment au même vice qui rend si pénible et si infructueuse l'éducation dans toutes les branches, le pédantisme et la sécheresse des méthodes. L'instruction n'est bonne et solide, elle ne se complète et ne se vivifie qu'autant que ceux qui l'ont reçu y ont trouvé des attraits. Or, l'esprit humain se plaît naturellement à toutes les connaissances qu'il possède ; mais vous n'avez pas appris, vous ne savez pas toutes les fois qu'on a fatigué votre mémoire. Combien de jeunes gens répètent sans se tromper, sur le tableau, la démonstration des théorèmes les plus embrouillés de la géométrie, qui ne sauraient pas mesurer sur le terrain un carré ou une rectangle ? aussi le dégoût et la fatigue naissent presque toujours avant qu'on ait commencé à comprendre.

Cette science qui fait peur aujourd'hui, parcequ'on la représente hérissée de chiffres, de tableaux statistiques et de calculs, aura chance de devenir populaire, quand on l'aura rendue plus attrayante, et par là plus accessible à toutes les intelligences. C'est ce qui a été parfaitement compris par Miss Martineau qui a conçu l'idée d'en exposer les principes dans une série de contes ou de nouvelles ; elle a cherché à frapper l'imagination, pour éclairer plus sûrement l'esprit. Initiée elle-même peu à peu et à son tour aux profondeurs de cette science redoutée, par la succession des faits qui s'étaient déroulés sous ses yeux, et par le tableau animé de la vie réelle, elle a pensé qu'il n'y avait pas de meilleure méthode à suivre et qu'en rapprochant de ses lecteurs, les exemples que le hasard l'avait mise à portée d'observer, elle les conduirait naturellement aux mêmes réflexions. C'est donc par une suite d'expériences qu'elle instruit ; son enseignement ne fatigue jamais, parcequ'il est traduit en action, et que la curiosité dans les fables qu'elle invente est constamment excitée et soutenue.

Quelquefois l'intérêt est assez puissant pour que les nouvelles de Miss Martineau deviennent une lecture très-attachante, indépendamment de leur but d'utilité. On cite principalement pour les émotions saisissantes qu'elle renferme, l'histoire d'une colonie de polonais transportés en Sibérie. Ce conte a été lu avidement en Angleterre, et une feuille de Londres pense que, traduit en français et répandu dans toute l'Europe, il servirait plus la cause polonaise que tout ce qui a été fait ou tenté jusqu'ici, en faveur de cette noble cause.

Les trois nouvelles qui ont été traduites en français, sont très-distinctes par le lieu de la scène, les personnages et l'action, mais elles ont un lien commun dans le plan de l'auteur, et toutes concourent sans effort à la réalisation de ce plan.

Dans la première, nous voyons sur la limite des possessions Anglaises aux Indes Occidentales, une petite colonie dont les habitations viennent d'être ruinées par les sauvages, et qui, isolée de tous secours, sans provisions, sans instrumens, à l'approche de l'hiver, s'efforce par un travail patient et bien dirigé, de suppléer tout ce qui lui manque, et de se créer des ressources suffisantes pour que personne au moins ne manque d'abri, de nourriture et de vêtemens. C'est Robinson jeté nu dans son île, sans le secours du vaisseau naufragé ; mais jeté là avec ses compagnons, et voulant vivre avec eux en société. Au commencement, chacun agissant au hasard, et se portant avec plus de zèle que d'ordre aux travaux qui paraissent urgens, les efforts de tous sont mal employés. Peu à peu la division du travail s'introduit ; celui qui sait faire des flèches, au lieu de passer une partie de son temps à creuser la terre ou à casser des branches d'arbres, ne fait que des flèches ; celui qui sait préparer des peaux ne s'occupe qu'à préparer des peaux ; un [illegible] confonne des vases de terre ; un autre avec les branches [illegible] gazon qu'on lui apporte construit des cabanes ou un [illegible]. Les enfans s'exercent à tresser des paniers, ou bien ils vont dans les bois à la découverte du miel et des fruits sauvages. Un épicier, nommé Arnall, dont la boutique a été détruite par la dernière incursion des sauvages, et qui, d'ailleurs, dans l'état de la colonie, ne saurait plus à qui vendre son sucre et sa canelle, trouve indigne de lui de travailler de ses mains comme un simple forgeron ou un garçon de charrue. Il ferait volontiers l'office de constable, ou monterait la garde autour de l'habitation nouvelle si l'on agréait ses services, ou s'il avait seulement un fusil. Mais il n'a point d'armes, et il n'y a pas encore de police à faire dans la colonie : il faut donc qu'il obtienne en échange de son propre travail, seul capital qu'il possède, comme tous les autres, car personne n'est tenté par ses pièces d'or, il faut, dis-je, qu'il obtienne un arc et des flèches de celui qui sait les fabriquer, et ensuite il peut se rendre utile enchassant dans la [illegible]. Cependant le travail des mains, le travail immédiatement productif, n'est pas seul apprécié. M. Stone qui instruit tous les membres de l'association par ses conseils, qui les console dans leurs souffrances ; le capitaine qui donne de l'ensemble aux travaux, qui les dirige, qui veille à la sûreté et au bien être de tous sont dignes de la considération dont ils sont entourés. Ainsi, l'œuvre commence avance, et quand, au bout de trois ou quatre mois, la colonie reçoit un grand charriot chargé de toute sorte d'instrumens, elle est déjà sortie de l'état de détresse où la ruine de ses établissemens l'avait fait tomber.

La seconde *Nouvelle* nous offre, sous ce titre: *la colline et la vallée*, le contraste curieux de la vie oisive d'un petit propriétaire, avec l'activité créatrice d'un maître de forges. Sur le penchant de la colline, dans une maison entourée de barrières, dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, et qui se ferme régulièrement avant la nuit, nous voyons la figure originale du vieux Armstrong, qui ayant été trompé dans son commerce, s'est complètement séquestré du monde, a acheté cette maison qu'il habite seul avec une gouvernante morose et silencieuse comme lui, et un jardin qu'il cultive lui-même. Il a caché sous son lit une somme considérable en pièces d'or, dont il ne tire aucun produit, et qui ne profite en rien non plus à la société. Il vivrait passablement heureux dans cette solitude si la pensée de son égoïsme ne le tourmentait quelquefois, et surtout s'il ne craignait sans cesse qu'on ne vînt lui enlever son or. Au fond de la vallée voisine, où Armstrong allait dans ses heures de loisir pêcher des truites à la ligne, on voit tout-à-coup s'élever les bâtimens nécessaires à l'exploitation d'une forge. Le vieux misanthrope s'irrite quand une troupe de travailleurs vient abattre les beaux arbres qui lui donnaient de l'ombrage et détruire les bruyères sur lesquelles se promenait sa vue. La fumée des fourneaux, les amas de mâchefer, et surtout les ouvriers qu'il aperçoit du haut de sa terrasse, le jettent dans un tel état d'exaspération que pendant fort long-temps il s'emprisonne tout-à-fait chez lui. A la fin pourtant il s'accoutume à ce voisinage, et il reçoit d'assez bonne grâce les visites de M. Wallace, le régisseur de l'établissement. L'aspect d'un si grand nombre de familles qui vivent dans l'aisance, le long de cette vallée déserte peu d'années auparavant, et la prospérité rapidement croissante de la fabrique le font rêver quelquefois ; mais il ne peut se décider à confier son or à M. Wallace. Il aime mieux le laisser dans son coffre comme un appât toujours offert à la cupidité ou à la misère. Il s'applaudit surtout de sa prudence, lorsque une émeute éclatant parmi les ouvriers, à l'occasion d'une machine nouvelle qu'on a voulu introduire, menace de ruiner tous les capitalistes intéressés dans cette entreprise.

Armstrong n'est pas le seul qui reste oisif en présence du développement d'une grande industrie. Un homme couvert de haillons, au visage maigre et flétri, qu'on prendrait pour un mendiant sans la fierté de son regard, vient, depuis plusieurs jours, en se croisant les bras, regarder les travaux du haut de la colline. Il se décide enfin à descendre, il demande de l'ouvrage, et bientôt il devient l'ouvrier le plus actif, le plus assidu et le plus intelligent. Son éducation et ses lumières sont fort au-dessus de sa nouvelle condition ; seulement, on s'étonne qu'en faisant valoir ses économies il semble possédé d'une soif de gain insatiable. On l'interroge, et l'on apprend, quand il daigne répondre, qu'ayant dissipé dans sa jeunesse la fortune de ses pères, il brûle du désir de racheter leur héritage, non par un sentiment pieux, non pour en jouir, comme on le souhaiterait, mais pour posséder, pour avoir des terres et de l'or. Après avoir été prodigue, il est devenu avare. Il est fâcheux qu'une noble pensée d'expiation et de réforme ne saisisse pas à Paul pour soutenir son ardeur et stimuler son industrie ; mais son caractère, tel qu'il est présenté, attire fortement l'attention.

Quant aux principes d'économie politique que l'auteur a eu vue d'exposer sous cette forme vivante, il est facile de s'en faire une idée. Lors même qu'ils ne seraient pas indiqués dans un sommaire, le moment du récit de chaque [illegible] qu'il n'est aucune peine à [illegible] et qu'on ne puisse [illegible] autrement de-par-là.

La Barrow. *Comité des Banques et de l'Industrie* [illegible] tout à démontrer que les grands capitaux [illegible] produisent, proportion gardée, plus que les petits. Un grand capital, dans l'agriculture, par exemple, facilite la division du travail ; les récoltes [illegible] la division du temps ; la reproduction par une économie sur la mise de fonds en capital fixe ou improductif ; l'amélioration du sol par les engrais, les irrigations ; le perfectionnement des instrumens aratoires et des moyens de culture [illegible] cela est vrai, et pourtant il n'est pas rare de voir les propriétés beaucoup mieux cultivées [illegible] grandes.

Les lois, les favorisant [illegible] du sol, sont [illegible] d'avoir mis, comme le [illegible], un [illegible] au progrès de la culture, à la production et au bien-être des masses ; [illegible] même se contredit quand, tournant ses regards sur la Grande-Bretagne, elle s'afflige de voir le sol entier [illegible] de quelques uns, et un tiers de la population nourrie par la taxe des pauvres. L'homme qui cultive sa propre terre, quelque restreintes qu'en soient les limites, trouve dans son indépendance un courage, une force, une moralité qui suppléent merveilleusement à toutes les ressources qui lui manquent. C'est-là un des exemples qui prouvent que toutes les théories ont besoin de s'éclairer par des faits.

Nous terminerons en disant que cet ouvrage est excellent, et que nous en conseillons la lecture aux personnes qui sentent la nécessité de s'initier à une science si utile à toutes les classes de la société.

A monsieur l'éditeur de l'Abeille.

CHEMIN-A-COULISSES DE WASHINGTON.

En offrant quelques remarques sur les meilleurs moyens à adopter pour hâter l'exécution de ce grave projet, nous ne pouvons espérer l'approbation de tout le monde ; cependant si l'on ne fait que peu d'objections au plan que nous proposons, ce ne sera que ce que nous prévoyons. La route en question traversait les états du Mississipi, de l'Alabama, de la Georgie, de la Caroline du sud, de la Caroline du nord et de la Virginie ; et une question se présente : quelle mesure doit employer cet état-ci, pour amener les autres états à le seconder dans cette entreprise ? heureusement la plupart de ces états nous ont devancés dans ce projet, et déjà des chartes établissant des compagnies de chemins-à-coulisses ont été accordées, ou des applications ont été faites pour en obtenir, dans presque tous les états à traverser. Aussi longtemps que l'ouvrage ne sera fait qu'en partie, il ne pourra nulle part être très utile, mais réunissez toutes les parties n'en faites qu'une route non-interrompue de la N. Orleans à Washington, et ainsi ne formant plus qu'une seule et même route, le but de chacune est atteint, et ensemble offrent à tous les états, les grands avantages de cette noble entreprise nationale. La route appartiendra à plusieurs compagnies, mais loin que cela soit une objection, ce sera un avantage pour le public. Il en résultera une concurrence dont jouiront les voyageurs, et de plus changer de chars tous les 40 ou 50 milles, sera un délassement. Comme la Louisiane, par ce que nous avons avancé, est plus intéressée, qu'aucun autre état intermédiaire, dans la réussite de cette amélioration, il nous convient non-seulement de faire tout notre possible pour le succès de l'entreprise ; mais encore d'offrir nos services, à ceux de telle partie de la route, qui pourraient avoir besoin de nous.

Les meilleurs moyens pour effectuer ce projet, seront susceptibles de paraître sous différentes idées. Cependant si la législature de notre état veut l'entreprendre, l'aide qu'elle recevra des citoyens, en assurera la réussite. Les compagnies qui dans ce moment se forment sur la route, auront plus de confiance dans leurs travaux, et plus d'énergie, par l'incertitude que leur route devra bientôt faire partie de la grande chaîne qui unira des points si importants. Pour preuve de notre volonté à être utiles au projet, qu'il y ait une loi passée, nommant trois commissaires ou plus, dont le devoir sera de recevoir et d'administrer tel capital que l'on pourra créer par une contribution levée sur les citoyens, en en recevant une raisonnable de la part de l'Etat. Que le devoir des commissaires soit d'employer des ingénieurs capables, en nombre suffisant pour examiner complètement les différentes routes de cette ville à Montgomery, dans l'Alabama, et de faire mention dans leurs rapports de toutes les instructions nécessaires, afin de déterminer immédiatement le lieu de la route, faisant aussi la description des différentes qualités du bois sur la route. Il conviendrait aussi que leurs rapports fussent accompagnés d'un tableau montrant l'estimation des frais probables pour chaque mille. Qu'il soit aussi du devoir des commissaires d'ouvrir immédiatement une correspondance avec les autorités de l'état du Mississipi, les autorités de l'Alabama, et avec tels citoyens de ces états portés à joindre leurs efforts à cette entreprise. Présentons à nos frais un plan, à une compagnie quelconque, du pays, examiné par nos commissaires et accompagné de leurs rapports, à condition que l'état et les citoyens qui auront contribué pour subvenir aux frais de cet ouvrage, soient crédités, dans les fonds de la compagnie, du montant que chacun d'eux aura payé.

En supposant que les commissaires requièrent, sous les conditions ci-dessus proposées, une somme plus que suffisante pour remplir le premier but, ils pourraient aussi consentir à recevoir les coulisses nécessaires, pour le montant desquelles les fournisseurs recevraient des actions ; par ce moyen la difficulté de devenir actionnaire dans un état, serait levée. Nous pourrions être instruits aussi bien que ceux qui sont sur les lieux, des frais et de la probabilité de la réussite de ce plan.

Considérant les idées que nous présentons, on voit bien que nous n'avons nullement intention d'entrer en discussion aucune, relativement au choix de la route, qui, pour le répétons, doit être la seule et devrait toujours être laissé à la décision des ingénieurs, qui auraient été nommés pour examiner les différents points que devrait suivre la route.

Si nos sénateurs et nos représentants veulent sérieusement hâter l'exécution d'un grand chemin-à-coulisses de cette ville à Washington, ils réfléchiront mûrement avant de sanctionner la charte qui leur est présentée. Les objections que nous faisons au bill, sont qu'il indique et fixe la route ; [illegible] de dépenser deux millions pour établir la route [illegible] de l'état voisin, sans aucune assurance qu'elle [illegible] continuée, qu'il contient un privilège exclusif, et enfin qu'il propose de dépenser plus d'un million à couvrir le Bayou, ce qui ôte tout espoir de voir jamais la souscription [illegible]. Sous tous les rapports ce grand projet mérite [illegible] toute l'attention de la Législature : elle peut former [illegible] le plus sage, pour l'exécution de cette noble entreprise. Osons espérer qu'elle seule s'en occupera.

LEGISLATURE.

ONZIEME LÉGISLATURE—SECONDE SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 5 février 1834.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Barrow a présenté à la chambre la pétition de plusieurs citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans demandant certains secours.

Sur motion de M. Barrow, ordonné que la dite pétition soit référée à un comité spécial, composé de cinq membres.

L'orateur a nommé MM. Barrow, Hos, Augustin, Ducros et Voorhies, de Lafayette, membres du dit comité.

M. Guillet a présenté à la chambre la pétition de Joseph Campo, demandant la permission d'émanciper un esclave.

Sur motion, ordonné que la dite pétition soit référé au comité sur les propositions et griefs.

M. Porter, de la part du comité de réclamations auquel avait été référée la pétition de W. F. C. Duplessis, demandant le remboursement de ces[illegible] somme d'argent, a présenté le rapport suivant :

"Le comité de réclamations auquel avait été référée la réclamation de W. F. C. Duplessis, a l'honneur de rapporter que votre comité a pris en considération la demande du pétitionnaire, et est d'opinion que la réclamation est fondée sur l'équité et la justice. Il paraît que M. Duplessis a, de ses propres deniers, payé pour l'Etat, la somme de $280, tant pour des ouvriers fournis que pour du travail fait pour achever la banquette en face de la maison du gouvernement. Il paraît de plus, d'après un tableau fait par le Trésorier et ci-annexé, que l'Etat aura droit, d'après une ordonnance du Conseil de Ville, de recevoir de la Corporation, une somme plus que suffisante pour couvrir la dépense encourue. Votre comité pense aussi que M. Duplessis a droit de recevoir de l'Etat un intérêt de dix pour cent par an sur le montant de sa réclamation, et ce à dater du jour qu'il a payé cette somme ; en conséquence votre comité offre une section additionnelle au bill intitulé "Acte pour venir au secours du maire de la Nouvelle Orléans," qui est maintenant devant cette chambre.

Le tout vous est respectueusement soumis.

5 *février* 1834. JAMES PORTER.
Rapporteur.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

M. Bullard, de la part du comité sur les propositions et griefs auquel avait été référé le bill intitulé :

"Acte pour venir au secours de Zabele Campanel, f. de c. l." a fait son rapport en présentant le même bill ; lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Sur motion du même membre, ordonné que le comité sur les propositions et griefs, auquel avait été référée la pétition de J. Hudry, soit déchargé de ses fonctions.

Le même membre de la part du même comité, auquel avait été référé la pétition de Jean Bte. Chatard, a fait son rapport en introduisant le bill intitulé :

"Acte allouant une pension à J. B. Chatard."

Lequel a subi sa première lecture.

Sur motion de M. Augustin, la chambre en dispense de ses règles, et le dit bill subit sa seconde lecture.

Sur motion de M. Hos, la chambre s'étant encore dispensée de ses règles, a pris le dit bill en considération.

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général, et M. Ducros a été appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion de M. Bienvenu, le comité général s'est levé ; et M. Ducros a rapporté que le comité s'était occupé du dit bill et l'avait adopté avec amendement.

La chambre s'est occupée du dit bill.

Sur l'adoption du dit bill, lequel est conçu en ces termes :

"Acte décrète ler. Qu'une pension de dix dollars par mois soit et demeure par le présent allouée à J. B. Chatard, sa vie durant, payable par [illegible] de toutes sommes dans le trésor dont il n'[illegible] autrement de-par-là."

L'appel nominal a été demandé par M. Allard, et [illegible] Allard, Barrow, Bienvenu, [illegible] Bullard, Canonge, Charpentier, Chaisac, Chinn, Dauney, Davidson, Debaillon, Ducros, Farstall, Guillet, Hos, Johnson, Legendre, McRea, Nichols, Mulhollan, Nichols, Ory, Patten, Porter, Roussel, Sibley, Voorhies, de Lafayette, Walker et Watkins avaient voté dans l'affirmative—[illegible].

[illegible] Garland, Holstein, Maddox et Voorhies, des Avoyelles, avaient voté dans la négative—4 non.

La dite motion ayant été adoptée, sur motion, ordonné que le dit bill passe et conservera [illegible].

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message écrit du gouverneur, par M. Verloin, son secrétaire privé.

L'orateur soumet à la chambre les messages suivans du gouverneur, savoir :

Celui qui transmet le rapport et les résolutions de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Caroline du Nord, adoptés à la dernière session, au sujet de la milice et de la défense publique.

Sur motion, ordonné qu'il soit renvoyé au comité sur la milice.

Un autre, transmettant une communication de l'prévost de district des Etats-Unis, donnant avis à son Exc. de l'achat fait par les Etats-Unis d'un morceau de terre situé dans l'île de la Grande Terre, dans la paroisse de Jefferson, dans le but d'y construire un fort, et demandant à l'Assemblée Générale de cet Etat son consentement au dit achat et l'abandon de sa juridiction dans la terre qui leur a été vendue.

Sur motion, ordonné que le dit document soit référé à un comité spécial, composé de trois membres.

L'orateur a nommé MM. Nichols, Marmoy et Voorhies, des Avoyelles, membres du dit comité.

Sur motion de M. Brown, la chambre a procédé à l'élection d'un commis aux enrôlemens en remplacement de M. Delaboussaye, démissionaire.

Sur motion, pour la nomination de deux vérificateurs, l'orateur a nommé MM. Brown et Roussel.

La boîte au scrutin ayant fait le tour, il a paru au dépouillement que de trente trois votes,

M. Rattier avait obtenu	19 votes.
M. Morel,	9
M. Delaboussaye,	4
M. Steels,	1
Total,	33 votes.

M. Rattier ayant obtenu la majorité requise, a été proclamé dûment élu commis aux enrôlemens de la chambre.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre au bill intitulé :

"Acte pour rappeler l'acte pour nommer des peseurs de coton, dans et pour la ville de la Nouvell-Orléans, approuvé le 24 mars 1827, et pour d'autres objets."

La chambre a pris le dit bill en considération, et il a subi sa première lecture.

Sur motion, ordonné que le dit bill soit référé à un comité spécial composé de cinq membres.

L'orateur a nommé MM. Chinn, Hos, Jones, Daunoy et Walker, membres du dit comité.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a donné son concours aux bills intitulés :

"Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation de bateaux-à vapeur du Lac Pontchartrain."

"Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la Compagnie de Chaussée de Natchitoches," et un acte supplementaire aux différens actes pour incorporer la ville des Opelousas.

Par le même message, la chambre est de plus informée que le sénat a adopté avec amendemens la résolution accordant un congé à Wm. Boswell, notaire public : le concours de la chambre est demandé aux dits amendemens.

Par le même message le concours de la chambre est demandé aux résolutions suivantes :

"Résolu que la communication de l'exécutif de l'Etat de New York, au sujet de la milice et de la défense nationale soit renvoyée à un comité de conférence, composé de deux membres du sénat, et membres de la chambre; MM. Thomas et Saunders étant les membres nommés du dit comité de la part du sénat.

La chambre a pris la dite résolution en considération.

Sur motion de M. Canonge, le blanc est rempli par le mot trois.

L'orateur a nommé MM. Janson, Guillet et Roussel, membres du dit comité de la part de la chambre.

Le greffier a été chargé d'en donner avis au sénat.

Par le même message, la chambre est informée que le comité des enrôlemens du sénat ayant rapporté sans aucun amendement le bill intitulé :

"Acte pour amender les lois relatives à la publication des décisions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane."

La chambre a pris en considération les amendemens du sénat à la résolution accordant un congé à Wm. Boswell, notaire public de la Nouvelle Orléans.

Sur motion, ordonné que les dits amendemens soient adoptés.

Le greffier est chargé d'en informer le sénat.

La chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Petten a donné avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé :

"Acte pour accorder à John Crawford le privilège de tenir un bac pour la traverse du fleuve Mississipi, vis-à vis la ville de Washington.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre à la résolution suivante :

"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat &c. Que les directeurs des travaux publics soit requis de charger l'ingénieur civil de faire des plans des rivières Amite, West Pearl, Tanchipaho, Boguechitto et Tickfaw, et de faire un rapport à la présente session de la Législature, des sommes qui pourraient être nécessaires pour rendre ces rivières navigables."

La chambre a pris cette résolution en considération.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par le même message, la chambre est informée que le sénat a concouru à l'amendement fait par la chambre à la 42e. section du bill pour organiser et discipliner la milice de l'Etat de la Louisiane, et rejeté l'amendement de la chambre à l'amendement fait par le sénat à la 44e. section du dit bill, par lequel amendement le salaire de l'adjudant et inspecteur général est réduit à $1500 ; sur laquelle somme le sénat insiste.

M. Walker a fait la motion que la chambre insiste sur l'amendement qu'elle a fait, et qu'un comité de conférence soit nommé à ce sujet.

Sur l'adoption de la dite motion, M. Davidson a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Augustin, Allard, Barrow, Bouligny, Breau, Brown Canonge, Charpentier, Chinn, Daunoy, Debaillon, Ducros Forstall, Hos, Holstein, Johnson, Legendre, McRea, Nichols, Ory, Patten, Porter, Roussel, Sibley, Voorhies, de Lafayette, Walker et Watkins avaient voté dans l'affirmative:—27 oui.

[illegible] MM. Davidson, Garland, Maddox et Voorhies, des Avoyelles avaient voté dans la négative—4 non.

La dite motion ayant été adoptée, l'Orateur a nommé MM. Walker, Canonge et Barrow, membres du dit comité.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat, et de demander son concours à la nomination du comité de conférence.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivans :

"Acte pour venir au secours d'Annecharsis Luminais, shérif de la paroisse de St. Jean Baptiste."

"Acte pour autoriser la nomination d'un notaire public additionnel pour la paroisse d'Ouest Féliciana."

"Acte accordant à Ephraim R. Wilson, une certaine somme d'argent."

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Navigation du Bayou Bœuf et de la Rivière Rouge;" et

"Acte pour mettre en vigueur l'acte intitulé "acte accordant une compensation aux jurés et pour d'autres objets approuvé le 24 mars 1824," ont été lus pour la seconde fois et renvoyés à demain pour subir leur troisième lecture.

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté à la chambre qu'il a ce jour, soumis à l'approbation du gouverneur, le bill intitulé : "Acte pour modifier les lois relatives à la publication des décisions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane."

La chambre s'est occupée du bill intitulé :

"Acte pour proportionner la représentation dans la Chambre des Représentans de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au nouveau recensement constitutionnel" qui a été mis à l'ordre spécial du jour.

Pendant la discussion, sur motion, la chambre s'est ajournée à demain 10 heures du matin.

A VENDRE.

Les bateau à vapeur WM. LAWSON, SCOTT, ayant [illegible] réparé, est offert en vente [illegible] conditions, s'adresser [illegible]

10 fév HARRISON, BROWN & CO.

Rubelle de [illegible] armes de [illegible] chaudes [illegible] en [illegible] les plus nobles et les [illegible] qualités [illegible] Coulé Joubarc vient au printemps de